

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 591

14 novembre 1996

SOMMAIRE

Albrecht Holding S.A., Luxembourg	page 28361	Maisons Loginter, S.à r.l., Mersch	28347
Algerick S.A., Luxembourg	28363	Merbes Sprimont Luxembourg S.A., Luxembourg	28367
Amphora S.A., Luxembourg	28362	Mereto Holding S.A., Luxembourg	28348
Bartolux S.A., Luxembourg	28362	Mid Atlantic Holding S.A., Luxembourg	28348
BBL Capital Cash, Sicav, Luxembourg	28366	Mikinvest S.A., Luxembourg	28364
BBL (L) Invest, Sicav, Luxembourg	28365	Montrion, S.à r.l., Luxembourg	28350
BBL Patrimonial, Sicav, Luxembourg	28365	Multitresury-USA, Sicav	28367
BBL Renta Cash, Sicav, Luxembourg	28359	Naias Holding Co. S.A., Luxembourg	28350
Clisibar S.A., Luxembourg	28361	Nascar Finance S.A., Luxembourg	28364
Compagnie de Gestion et de Gérance Immobilière S.A., Luxembourg	28341	(The) Nisshin Fire Investment (Europe) S.A., Lu- xembourg	28356
Compagnie des Marbres S.A., Luxembourg	28368	O. & C. Investments S.A., Luxembourg	28322
Créer S.A., Luxembourg	28361	Office Systems International S.A., Luxembourg . .	28349
Dempsey Holding S.A., Luxembourg	28341	Olfex S.A., Luxembourg	28350
Deutsch-Luxemburgische Beratungsgesellschaft S.A., Luxembourg	28349	Olingen, S.à r.l., Mersch	28350
Diatec, S.à r.l., Crauthem	28358	Palos S.A., Luxembourg	28364
Dreyfus America Fund, Sicav, Luxembourg	28341	Pasion S.A., Luxembourg	28351
(The) Emerging Markets Strategic Fund, Sicav, Luxembourg	28357	Pioscor Investments S.A., Luxembourg	28362
E.T.M. Number 12 (Luxembourg) S.A., Luxembg	28359	Promotion Neuilly S.A., Mersch	28351
Euroblick Holding S.A., Strassen	28366	Publi Graphics Holding S.A., Luxembourg	28351
Finaurora Holding S.A., Luxembourg	28341	Recamier S.A., Luxembourg	28352
Finaxia S.A., Senningerberg	28360	Rigamont Investments S.A., Luxembourg	28352
Gartex S.A., Luxembourg	28360	Rock Investments S.A., Luxembourg	28353
Gefinor S.A., Luxembourg	28342	Romanica, S.à r.l., Mersch	28353
Gestoria S.A.H., Luxembourg	28365	Sand Investments S.A., Luxembourg	28353
Giofin S.A.H., Luxembourg	28342	Sa Nostra Index, Sicav, Luxembourg	28348, 28349
Grandros S.A., Luxembourg	28366	Santander International Fund Management Com- pany S.A., Luxembourg	28354
Groupe Indosuez Latin America Fund Management S.A., Luxembourg	28350	Sautic Holdings S.A., Luxembourg	28354
HDC Holding S.A., Luxembourg	28362	Sea Horse Investments S.A., Luxembourg	28353
Heliconia Holdings S.A., Luxembourg	28364	Sea Investments S.A., Luxembourg	28354
Herald Estate S.A., Luxembourg	28342	Sea Light Investments S.A., Luxembourg	28354
Heritage Holding Company S.A., Luxembourg . .	28363	Sea Mark Investments S.A., Luxembourg	28354
Hermitage S.A., Luxembourg	28342	SECPA Société Euro-Canadienne des Produits Alimentaires S.A., Luxembourg	28363
IFDC Japan Fund, Sicav, Luxembourg	28343	Sepidec S.A., Luxembourg	28361
IMH Holding S.A., Luxembourg	28343	Siges Holding S.A., Luxembourg	28367
Incasel S.A., Luxembourg	28360	Sodilux S.A., Dudelange	28353
Indoc Holdings S.A., Luxembourg	28343	Solfin S.A., Luxembourg	28351
International Assets Fund, Sicav, Luxembourg . .	28368	Solterra International S.A., Luxembourg	28355
Inter-Transport-Service, S.à r.l., Luxembg	28343, 28344	Spirit 73 Holding S.A., Luxembourg	28355
Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	28344	Syl S.A., Mersch	28355
Intertrust Management (Luxembourg) S.A., Luxbg	28345	Technology System Holding S.A., Luxembourg . .	28357
Jarrel Business S.A., Luxembourg	28346	Tool Bird International S.A., Luxembourg	28358
KB Lux Key Fund, Fonds Commun de Placement	28340	Topkapi S.A.H., Luxembourg	28360
Kentas A.G., Luxembourg	28346	T-Palm Prestige S.A., Luxembourg	28357
Krone S.A., Luxembourg	28347	Transports Mondolux, S.à r.l., Transports Natio- naux et Internationaux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28356
Laurentia Holding S.A., Luxembourg	28344	T.R.E. Tourist Real Estate S.A., Luxembourg	28358
Leaf Asset Management S.A., Luxembourg	28347	Trinkaus Optima US Equities, Fonds Commun de Placement	28333
Longchamp, S.à r.l., Mersch	28347	Vehicle S.A., Luxembourg	28363
Lux-Forst, S.à r.l., Koerich	28345, 28346	Wig Industrieinstandhaltung, GmbH, Bartringen	28359
Lux Service S.A., Roodt-sur-Syre	28347		

O. & C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 42.662.

PROJET DE SCISSION

I. Sociétés participant à la scission

– Société à scinder

O. & C. INVESTMENTS S.A. (la société), société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1840 Luxembourg 40, boulevard Joseph II, a été constituée suivant acte notarié de Maître Frank Baden, en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 162 du 15 avril 1993. Des modifications des statuts sont intervenues suivant actes notariés du 23 août 1996 et du 10 octobre 1996.

La société a un capital social de USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille dollars américains), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune.

Toutes les actions sont au porteur.

– Sociétés bénéficiaires à constituer

Le conseil d'Administration, en sa réunion du 17 octobre 1996, propose de procéder à la scission de la société par constitution de cinq nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois (sociétés bénéficiaires), toutes cinq avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II et qui porteront les dénominations suivantes:

- O. & C. INVESTMENTS S.A.
- CORVINA S.A.
- CONGRIO S.A.
- OKANI INVESTMENT S.A.
- OKRINA INVESTMENT S.A.

Le capital social de O. & C. INVESTMENTS S.A. s'élèvera à USD 1.100.000,-, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de CORVINA S.A. s'élèvera à USD 100.000,-, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de CONGRIO S.A. s'élèvera à USD 100.000,-, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de OKANI INVESTMENT S.A. s'élèvera à USD 100.000,-, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de OKRINA INVESTMENT S.A. s'élèvera à USD 100.000,-, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Les projets d'acte constitutif des sociétés bénéficiaires sont joints au présent projet de scission en annexes 1, 2, 3, 4 et 5.

II. Rapport d'échange des actions

Il sera attribué une action à chacune des cinq nouvelles sociétés (O. & C. INVESTMENTS S.A., CORVINA S.A., CONGRIO S.A., OKANI INVESTMENT S.A. et OKRINA INVESTMENT S.A.) contre une action de O. & C. INVESTMENTS S.A. (ancienne société scindée), de sorte que les mêmes rapports de participation entre actionnaires seront maintenus.

III. Modalités de remise des actions aux sociétés bénéficiaires

Les actions de la société seront échangées suivant le rapport décrit ci-dessus, au siège social des sociétés bénéficiaires dès que la scission de la société sera approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

IV. Droits attachés aux nouvelles actions

Les actions des sociétés bénéficiaires donneront le droit de participer aux bénéfices de ces sociétés dès que la scission sera approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

V. Date de scission du point de vue comptable

La scission sera, du point de vue comptable, considérée comme accomplie le 11 octobre 1996; à cette date, les opérations seront accomplies pour le compte de l'une ou de l'autre des sociétés bénéficiaires.

VI. Droits spéciaux et porteurs de titres autres que des actions

Aucun actionnaire de la société ne bénéficiait de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions n'a été émis.

VII. Avantages particuliers

A l'exception d'une rémunération normale due à l'expert indépendant pour ses prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni à l'expert indépendant, ni aux membres du conseil d'administration et commissaire de la société et des sociétés bénéficiaires.

VIII. Description et répartition des Eléments du Patrimoine Actif et Passif de la Société

– Description

La scission est basée sur le bilan de la société à scinder établi au 11 octobre 1996.

Les immobilisations financières sont composées de la participation dans différentes sociétés de participations, dont une société spécialisée dans la prospection d'énergie.

Les autres actifs sont composés de créances envers des établissements de crédit et envers deux filiales.

Le passif se compose de certaines dettes et de réserves libres.

Les dettes seront totalement reprises par O. & C. INVESTMENTS S.A. (nouvelle société).

– Evaluation

Les participations sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition.

Les autres postes sont évalués à leur valeur nominale convertie pour les devises étrangères au taux de clôture.

– Méthode de répartition

Les immobilisations financières liées aux participations ont été principalement affectées à la société O. & C. INVESTMENTS S.A. (nouvelle société).

La participation dans la société de prospection d'énergie a été répartie entre les cinq nouvelles sociétés afin de leur permettre de développer cette activité de façon indépendante tant sur le plan économique que sur le plan géographique.

Les créances ont été affectées principalement à la société O. & C. INVESTMENTS S.A. (nouvelle société).

Le 17 octobre 1996.

Le Conseil d'Administration.

	la société	Répartition en BEF				
		O. & C. INV. S.A. nouv. société	CORVINA INV. S.A.	CONGRIO S.A.	OKANI INV. S.A.	OKRINA INV. S.A.
<i>Actif</i>						
Immobilisations						
Financières	4.959.499,19	3.228.236,39	432.815,70	432.815,70	432.815,70	432.815,70
Créances	9.042.937,81	9.042.937,81				
Avoirs en Banque	197.444,75	177.444,75	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
<i>Passif</i>						
Capital souscrit	1.500.000,00	1.100.000,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00
Réserve légale	50.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Autres réserves	6.120.954,49	4.809.691,69	327.815,70	327.815,70	327.815,70	327.815,70
Provision pour risques et charges	15.891,50	15.891,50				
Autres dettes	6.513.035,76	6.513.035,76				

Projet de Statuts de O. & C. INVESTMENTS S.A.

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Entre les fondateurs et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, il existe une société anonyme sous le nom de O. & C. INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés et entreprises et leur prêter tout concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Elle peut, en outre, acquérir et mettre en valeur tout brevet et détenir des marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à 1.100.000,- USD, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autre calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du Conseil d'Administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites ou diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^e lundi du mois de septembre à 10.30 heures et pour la première fois en 1997.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. L'Assemblée Générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

Art. 21. L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 22. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur le bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes.

Dissolution, Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 août 1997.

Projet de Statuts de CORVINA S.A.

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Entre les fondateurs et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, il existe une société anonyme sous le nom de CORVINA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés et entreprises et leur prêter tout concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Elle peut, en outre, acquérir et mettre en valeur tout brevet et détenir des marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à 100.000,- USD, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autre calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du Conseil d'Administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites ou diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^e lundi du mois de septembre à 10.30 heures et pour la première fois en 1997.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. L'Assemblée Générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

Art. 21. L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 22. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et fini le 31 août de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur le bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes.

Dissolution, Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 août 1997.

Projet de Statuts de CONGRIO S.A.

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Entre les fondateurs et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, il existe une société anonyme sous le nom de CONGRIO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés et entreprises et leur prêter tout concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Elle peut, en outre, acquérir et mettre en valeur tout brevet et détenir des marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à 100.000,- USD, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autre calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du Conseil d'Administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites ou diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^e lundi du mois de septembre à 10.30 heures et pour la première fois en 1997.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. L'Assemblée Générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

Art. 21. L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 22. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur le bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes.

Dissolution, Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 août 1997.

Projet de Statuts de OKANI INVESTMENT S.A.

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Entre les fondateurs et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, il existe une société anonyme sous le nom de OKANI INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés et entreprises et leur prêter tout concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Elle peut, en outre, acquérir et mettre en valeur tout brevet et détenir des marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à 100.000,- USD, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autre calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du Conseil d'Administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites ou diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^e lundi du mois de septembre à 10.30 heures et pour la première fois en 1997.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. L'Assemblée Générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

Art. 21. L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 22. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur le bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes.

Dissolution, Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société; la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 août 1997.

Projet de Statuts de OKRINA INVESTMENT S.A.

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Entre les fondateurs et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, il existe une société anonyme sous le nom de OKRINA INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés et entreprises et leur prêter tout

concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Elle peut, en outre, acquérir et mettre en valeur tout brevet et détenir des marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à 100.000,- USD, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autre calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du Conseil d'Administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites ou diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^e lundi du mois de septembre à 10.30 heures et pour la première fois en 1997.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. L'Assemblée Générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

Art. 21. L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 22. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur le bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes.

Dissolution, Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 août 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 91, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37875/550/783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

TRINKAUS OPTIMA US EQUITIES, Fonds Commun de Placement.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

VERWALTUNGSREGLEMENT

Art. 1. Der Fonds. Der TRINKAUS OPTIMA US EQUITIES (hiernach «Fonds» genannt) wurde nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg als Investmentfonds (fonds commun de placement) errichtet. Es handelt sich um ein Sondervermögen aller Anteilhaber, bestehend aus Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten, welches im Namen der Verwaltungsgesellschaft und für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilhaber (im folgenden «Anteilhaber» genannt) durch die TRINKAUS LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGERS S.A., eine Aktiengesellschaft nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in Luxemburg-Stadt (im folgenden «Verwaltungsgesellschaft» genannt) verwaltet wird.

Der TRINKAUS OPTIMA US EQUITIES ist in 2 Klassen aufgelegt. Beide Klassen «Klasse A» (im folgenden «Anteile Klasse A» genannt) und «Klasse B» (im folgenden «Anteile Klasse B» genannt) sind in US-Dollar notiert.

Alle ausgegebenen Anteile haben je Klasse gleiche Rechte. Im Unterschied zu den Anteilen der «Anteile Klasse A» wird bei der «Anteile Klasse B» angestrebt, durch den Einsatz von Währungssicherungsinstrumenten das Währungskursrisiko für in DEM denkende Investoren einzuschränken.

Das Fondsmanagement entscheidet jedoch nach eigenem Ermessen ob und wann eine Kurssicherung von zugrundeliegenden Vermögenswerte gegen DEM vorgenommen wird. Eine Verpflichtung zur Kurssicherung im Einzelfall besteht allerdings nicht. Entstehende Kursgewinne bzw. Kursverluste sowie die Transaktionskosten werden den Anteilen der Klasse B zugerechnet.

Die Fondsanteile je Klasse (im folgenden «Anteile» genannt) werden in Form von Inhaberkartifikaten (im folgenden «Anteilzertifikate» genannt) ausgegeben.

Der Fonds ist ein thesaurierender Fonds. Die während eines Geschäftsjahres anfallenden Erträge und Veräußerungsgewinne werden nicht ausgeschüttet, sondern zur Wiederanlage verwendet.

Unter der Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen kann die Verwaltungsgesellschaft die ordentlichen Nettoerträge des Fonds ausschütten.

Das Vermögen des Fonds, das von einer Depotbank (im folgenden «Depotbank» genannt) verwahrt wird, ist von dem Vermögen der Verwaltungsgesellschaft getrennt zu halten.

Zur Depotbank ist die TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Luxemburg, bestellt.

Die vertraglichen Rechte und Pflichten der Anteilsinhaber, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank sind in diesem Verwaltungsverglement geregelt. Dessen erstmals gültige Fassung sowie jegliche Änderungen davon sind im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations», dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (im folgenden «Mémorial» genannt) veröffentlicht, sowie beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg hinterlegt.

Durch den Kauf eines Anteils erkennt der Anteilsinhaber das Verwaltungsverglement sowie alle ordnungsgemäß genehmigten und veröffentlichten Änderungen desselben an.

Art. 2. Die Verwaltungsgesellschaft. Der Fonds wird - vorbehaltlich der Anlagebeschränkungen in Artikel 4 des Verwaltungsverglements - durch die Verwaltungsgesellschaft in eigenem Namen, aber ausschließlich im Interesse und für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilsinhaber, verwaltet. Diese Verwaltungsbefugnis erstreckt sich namentlich, jedoch nicht ausschließlich, auf den Kauf, den Verkauf, die Zeichnung, den Umtausch und die Annahme von Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten sowie auf die Ausübung aller Rechte, welche unmittelbar oder mittelbar mit den Vermögenswerten des Fonds zusammenhängen. Die Verwaltungsgesellschaft legt die Anlagepolitik des Fonds unter Berücksichtigung der Anlagebeschränkungen des Artikels 4 des Verwaltungsverglements fest. Dabei bedient sie sich der Anlageempfehlungen der Anlageberater und verschiedener Portfolio-Manager. Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft kann eines oder mehrere seiner Mitglieder und/oder sonstige Personen mit der täglichen Ausführung der Anlagepolitik betrauen. Der Fonds wird der Verwaltungsgesellschaft vierteljährlich nachträglich Verwaltungsgebühren in Höhe von bis zu 2,8 % p.a. vom Nettovermögen des Fonds zahlen. Hieraus zahlt die Verwaltungsgesellschaft Vergütungen an die Anlageberater und die eingeschalteten Portfolio-Manager. Der feststehende Anteil an der Gebühr beträgt für die Verwaltungsgesellschaft und die Anlageberater zusammen 1,3 % p.a. vom Nettovermögen. Die jeweilige Höhe des Gesamtbetrages der festen Gebühr ist abhängig von der Vergütung für sämtliche Portfolio-Manager, die Gebühren zwischen 0,75 % und 1 1/2 % p.a. des von ihnen verwalteten Nettovermögens des Fonds berechnen.

Darüber hinaus füllt eine jährliche erfolgsabhängige Gebühr für die Portfolio-Manager an von bis zu 20 % der Erhöhung im Nettovermögen des Fonds, und zwar getrennt ermittelt für den Beitrag jedes einzelnen Portfolio-Managers zum Anstieg des Nettovermögens des Fonds. Dies kann dazu führen, daß einige Portfolio-Manager eine erfolgsabhängige Gebühr selbst dann erhalten, wenn das Nettovermögen im gleichen Zeitraum möglicherweise gesunken ist. Die tatsächliche Höhe der erfolgsbezogenen Gebühr ist abhängig von den Vereinbarungen zwischen der Verwaltungsgesellschaft und den verschiedenen Portfolio-Managern. Diese Vereinbarungen enthalten Bestimmungen, die festlegen, daß keine erfolgsabhängige Gebühren gezahlt werden, solange etwaige von einem Portfolio-Manager hervorgerufene Verluste nicht wieder aufgeholt wurden.

Art. 3. Die Depotbank. Die Verwaltungsgesellschaft hat der Depotbank die Verwahrung des Fondsvermögens übertragen. Die Depotbank oder die Verwaltungsgesellschaft sind berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit schriftlich mit einer Frist von drei Monaten zu kündigen. Eine Kündigung durch die Verwaltungsgesellschaft wird wirksam, wenn eine von der zuständigen Aufsichtsbehörde genehmigte Bank die Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsverglement übernimmt. Falls eine Kündigung durch die Depotbank erfolgt, wird die Verwaltungsgesellschaft innerhalb von zwei Monaten eine neue Depotbank ernennen, die die Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsverglement übernimmt. Bis zur Bestellung dieser neuen Depotbank wird die bisherige Depotbank zum Schutz der Interessen der Anteilsinhaber ihren Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß diesem Verwaltungsverglement vollumfänglich nachkommen.

Alle flüssigen Mittel, Wertpapiere und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte, welche das Vermögen des Fonds darstellen, werden von der Depotbank für die Anteilsinhaber des Fonds in gesperrten Konten oder Depots verwahrt, über die nur in Übereinstimmung mit den Bestimmungen dieses Verwaltungsverglements verfügt werden darf. Die Depotbank kann unter ihrer Verantwortung und mit Einverständnis der Verwaltungsgesellschaft andere Banken im Ausland und/oder Wertpapiersammelbanken mit der Verwahrung von Wertpapieren des Fonds beauftragen.

Die Depotbank wird entsprechend den Weisungen der Verwaltungsgesellschaft - vorausgesetzt diese stehen in Übereinstimmung mit diesem Verwaltungsverglement, dem Depotbankvertrag, dem jeweils gültigen Verkaufsprospekt und dem Gesetz:

- Anteile des Fonds auf die Zeichner gemäß Artikel 5 des Verwaltungsverglements übertragen;
- aus den gesperrten Konten den Kaufpreis für Wertpapiere, Bezugs- oder Zuteilungsrechte, Finanzterminkontrakte, Optionen und sonstige gesetzlich zulässige Vermögenswerte zahlen, die für den Fonds erworben worden sind;

- Wertpapiere, Bezugs- oder Zuteilungsrechte sowie sonstige zulässige Vermögenswerte, die für den Fonds verkauft worden sind, gegen Zahlung des Verkaufspreises ausliefern;
- den Rücknahmepreis gemäß Artikel 9 des Verwaltungsreglements gegen Empfang der entsprechenden Anteilzertifikate auszahlen.
- jedwede Ausschüttungen gemäß Artikel 13 des Verwaltungsreglements auszahlen.

Die Depotbank überwacht die Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen sowie sämtlicher Vorschriften des Verwaltungsreglements. Sie wird insbesondere bezüglich des Kaufs und Verkaufs von Optionen, Finanzterminkontrakten sowie bezüglich Kurssicherungsgeschäften die Einhaltung der Bestimmungen in Artikel 4 des Verwaltungsreglements überwachen.

Die Depotbank wird dafür Sorge tragen, daß:

- alle Vermögenswerte des Fonds unverzüglich auf seinen gesperrten Konten bzw. Depots eingehen, insbesondere eingehende Zahlungen des Ausgabepreises abzüglich der Verkaufsprovision und eventueller Steuern und Abgaben;
- der Verkauf, die Ausgabe, die Rücknahme, die Auszahlung und die Aufhebung (d.h. die Annullierung oder der Umtausch) der Anteile für Rechnung des Fonds oder durch die Verwaltungsgesellschaft, den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen des Verwaltungsreglements gemäß erfolgt;
- bei allen Geschäften, die sich auf das Fondsvermögen beziehen, der Gegenwert innerhalb der üblichen Fristen bei ihr eingeht;
- die Erträge des Fondsvermögens den Bestimmungen des Verwaltungsreglements gemäß verwendet werden;
- die Berechnung des Inventarwertes und des Wertes der Anteile gemäß den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen des Verwaltungsreglements erfolgt;
- börsennotierte Wertpapiere, Finanzterminkontrakte, Optionen, Bezugs- und Zuteilungsrechte höchstens zum Tageskurs gekauft und mindestens zum Tageskurs verkauft werden sowie nicht an einer Börse notierte Wertpapiere und Optionen zu einem Preis gekauft bzw. verkauft werden, der nicht in einem offensichtlichen Mißverhältnis zu ihrem tatsächlichen Wert steht.

Die Depotbank wird den Weisungen der Verwaltungsgesellschaft Folge leisten, es sei denn, daß sie gegen die gesetzlichen Vorschriften oder die Vertragsbedingungen verstoßen.

Die Depotbank zahlt der Verwaltungsgesellschaft aus den gesperrten Konten des Fonds nur die in diesem Verwaltungsreglement festgesetzte Vergütung.

Die Depotbank entnimmt den gesperrten Konten nur nach Zustimmung der Verwaltungsgesellschaft die ihr gemäß diesem Verwaltungsreglement zustehende Vergütung. Die in Artikel 11 des Verwaltungsreglements aufgeführten sonstigen zu Lasten des Fonds zu zahlenden Kosten bleiben hiervon unberührt.

Soweit gesetzlich zulässig, ist die Depotbank berechtigt und verpflichtet, in eigenem Namen:

- Ansprüche der Anteilinhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder eine frühere Depotbank geltend zu machen;
- gegen Vollstreckungsmaßnahmen Dritter Widerspruch zu erheben und vorzugehen, wenn in das Fondsvermögen wegen eines Anspruchs vollstreckt wird, für den das Fondsvermögen nicht haftet.

Die Depotbank hat gegen das Fondsvermögen Anspruch auf die mit der Verwaltungsgesellschaft vereinbarten Honorare, welche folgende Höchstgrenzen nicht überschreiten dürfen:

- eine Vergütung für die Wahrnehmung der Depotbankaufgaben und die Verwahrung des Fondsvermögens in Höhe von 0,20 % p.a., die vierteljährlich nachträglich auf das per letztem Bewertungstag eines jeden Quartals festgestellte Netto-Fondsvermögen zu berechnen und auszuzahlen ist;

Außerdem bezahlt der Fonds sämtliche anfallenden fremden Gebühren bei Transaktionen.

Art. 4. Anlagepolitik und Anlagegrenzen. A. Die Verwaltungsgesellschaft strebt an, für den Fonds nur solche Vermögenswerte zu erwerben, die Ertrag und/oder Wachstum erwarten lassen mit dem Ziel, einen angemessenen, stetigen Wertzuwachs zu erwirtschaften.

Das Fondsvermögen wird vorwiegend investiert in Aktien und Aktienzertifikaten amerikanischer Unternehmen und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten.

Vorbehaltlich der weiter unten angeführten Anlagegrenzen müssen dieselben

1. an einer Wertpapierbörse eines Mitgliedstaates OECD (Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung) amtlich notiert werden;
2. an einem anderen geregelten Markt eines Mitgliedstaates der OECD, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden;
3. an einer Wertpapierbörse eines Drittstaates amtlich notiert oder an einem anderen geregelten Markt eines Drittstaates, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden.

Mit Drittstaat ist dabei jeder Staat gemeint, der nicht der OECD angehört.

4. Soweit es sich um Wertpapiere aus Neuemissionen handelt, müssen die Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten:

- daß die Zulassung zur amtlichen Notierung an einer Wertpapierbörse oder zum Handel an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, beantragt wird, und zwar an den Börsen oder geregelten Märkten eines Mitgliedstaates der OECD oder eines Drittstaates;
- und daß die Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach der Emission erlangt wird.

Für den Fonds dürfen daneben flüssige Mittel gehandelt werden.

B. Unter Beachtung der nachfolgenden Anlagegrenzen kann die Verwaltungsgesellschaft sich der Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben, sofern die Einsetzung dieser Techniken und Instrumente im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Fondsvermögens geschieht.

Ferner kann die Verwaltungsgesellschaft Techniken und Instrumente zur Deckung von Währungsrisiken im Rahmen der Verwaltung des Fondsvermögens nutzen.

Kurssicherungsgeschäfte in Devisen dürfen jeweils nur mit dem Ziel der Absicherung und bis zur Höhe der vom Fonds in den entsprechenden Währungen gehaltenen Vermögenswerte vorgenommen werden. Die Laufzeit der Kurssicherungsgeschäfte darf die Fälligkeit der zugrundeliegenden Vermögenswerte nicht überschreiten.

Unbeschadet der im vorangegangenen Absatz erwähnten Vorgabe können bis zur Höhe des prozentualen Anteils von Anlagen in «Anteile Klasse B» am Fondsvolumen Währungssicherungsinstrumente eingesetzt werden, um das Währungsrisiko für in DEM denkende Investoren einzuschränken. Ein Anspruch hierauf besteht jedoch nicht. Die Gewinne oder Verluste aus derartigen Währungssicherungsgeschäften fließt ausschließlich den Anteilhabern Klasse B zu. Die Währungssicherung erfolgt über Devisentermingeschäfte die je nach der Entwicklung an den Devisenmärkten sehr kurzfristig auf- oder abgebaut werden. So erfolgt eine Kurssicherung bei fallenden US-Dollar-Kursen zu unterschiedlichen Stop-Loss-Limits in verschiedenen Etappen (z.B. jeweils 20 % des Volumens der Klasse B). Umgedreht wird die Kurssicherung bei steigenden Kursen des US-Dollar in verschiedenen Etappen wieder aufgehoben.

Es dürfen für den Fonds als Pensionsnehmer Pensionsgeschäfte über Wertpapiere mit erstklassigen Pensionsgebern abgeschlossen werden, wenn sich diese schriftlich zur Rücknahme der Wertpapiere verpflichten. Der Anteil dieser Pensionsgeschäfte darf mit dem einzelnen Pensionsgeber 5 % und insgesamt 25 % des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten. Die maximale Laufzeit des einzelnen Pensionsgeschäftes darf dabei sechs Monate nicht überschreiten.

C. Der Verwaltungsgesellschaft ist es nicht gestattet, für den Fonds

1. mehr als 10 % des Netto-Fondsvermögens in anderen als in den unter Absatz A genannten Wertpapieren anzulegen;

2. mehr als 10 % des Netto-Fondsvermögens in verbrieften Rechten anzulegen, die im Rahmen der Bestimmungen dieses Verwaltungsreglements ihren Merkmalen nach Wertpapieren gleichgestellt werden können und insbesondere übertragbar und veräußerbar sind und deren Wert jederzeit oder zumindest in den nach Artikel 8 des Verwaltungsreglements vorgesehenen Zeitabständen genau bestimmt werden kann.

In den in Ziffern 1 und 2 genannten Werten dürfen zusammen jedoch höchstens 10 % des Netto-Fondsvermögens angelegt werden.

3. Edelmetalle oder Zertifikate über diese zu erwerben;

4. mehr als 10 % des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren ein und desselben Emittenten anzulegen, mit der Maßgabe, daß der Gesamtwert der Wertpapiere von Emittenten, in deren Wertpapieren mehr als 5 % des Netto-Fondsvermögens angelegt sind, 40 % des Wertes des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigen darf.

Während eines Zeitraums von sechs Monaten nach seiner Zulassung kann der Fonds von den unter Absatz C, Ziffer 4 angeführten Beschränkungen abweichen.

Werden die in Vorstehendem genannten Grenzen unbeabsichtigt oder infolge der Ausübung von Bezugsrechten überschritten, so hat die Verwaltungsgesellschaft bei ihren Verkäufen als vorrangiges Ziel die Normalisierung dieser Lage unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber anzustreben.

5. a) mehr als 10 % der im Umlauf befindlichen Aktien eines Unternehmens oder mehr als 10 % der Schuldverschreibungen, Genußscheine oder Partizipationsscheine ein und desselben Emittenten zu erwerben.

Diese Grenze braucht beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich der Bruttobetrag der Schuldverschreibungen zum Zeitpunkt des Erwerbs nicht berechnen läßt. Ferner ist diese Grenze unter Beachtung der Risikoverteilung nicht einzuhalten in bezug auf:

– Wertpapiere, die von einem Mitgliedstaat der EU oder dessen Gebietskörperschaften begeben oder garantiert werden;

– von einem nicht der EU angehörenden Mitgliedstaat der OECD oder einem Drittstaat begebene oder garantierte Wertpapiere;

– Wertpapiere, die von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters begeben werden, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören.

Darüber hinaus wird die Verwaltungsgesellschaft für keine der von ihr verwalteten Investmentfonds Wertpapiere erwerben, die mit einem Stimmrecht verbunden sind, das es ihr ermöglicht, einen nennenswerten Einfluß auf die Geschäftsführung eines Emittenten auszuüben.

b) Anlagen in Anteilen eines anderen Investmentfonds dürfen 10 % der ausstehenden Anteile dieses Fonds nicht überschreiten.

6. Kredite aufzunehmen, es sei denn in besonderen Fällen für kurze Zeit, bis zur Höhe von 10 % des Netto-Fondsvermögens;

7. Kredite zu gewähren oder für Dritte als Bürge einzustehen. Diese Beschränkung steht dem Erwerb von nicht voll eingezahlten Wertpapieren nicht entgegen. Nicht voll eingezahlte Wertpapiere dürfen nur insoweit erworben werden, als der Gesamtbetrag der ausstehenden Einlagen 5 % des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigt. Falls der Fonds nicht voll eingezahlte Wertpapiere besitzt, muß eine Liquiditätsvorsorge zur späteren vollen Einzahlung geschaffen werden, die in die Anlagebeschränkung gemäß Ziffer 6 mit einzubeziehen ist;

8. Vermögenswerte des Fonds zu verpfänden oder sonst zu belasten, zur Sicherung zu übereignen oder zur Sicherung abzutreten. Usancegemäße Einschüsse bei Optionen oder börsennotierten Finanzterminkontrakten bleiben hiervon unberührt;

9. Wertpapiere zu erwerben, deren Veräußerung aufgrund vertraglicher Vereinbarungen irgendwelchen Beschränkungen unterliegt;

10. in Immobilien anzulegen und Waren oder Warenkontrakte zu kaufen oder zu verkaufen;

11. mehr als 5 % des Netto-Fondsvermögens in Anteilen anderer Organismen für gemeinschaftliche Anlagen in Wertpapieren (OGAWs) im Sinne der Richtlinie des Rates vom 20. Dezember 1985 (85/611/EWG) zu investieren.

Darunter fallen auch Anteile anderer OGAWs, die von der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft verwaltet werden, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine

wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, sofern derartige OGAWs auf einen bestimmten geographischen oder wirtschaftlichen Bereich spezialisiert sind.

Sofern die Verwaltungsgesellschaft im Rahmen dieser Möglichkeit für den Fonds Anteile anderer OGAWs erwirbt, die von ihr selbst oder einer anderen Gesellschaft verwaltet werden, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, wird sie von der Berechnung einer Verwaltungsvergütung sowie einer Ausgabe- und Rücknahmegebühr auf den ausmachenden Betrag dieser Anlage absehen. Sind Anlagen in anderen derartigen OGAWs für den Fonds getätigt worden, wird die Verwaltungsgesellschaft in dem nächsten zu veröffentlichenden Rechenschaftsbericht des Fonds auf Art und Umfang der getätigten Anlagen genau eingehen.

12. Wertpapier-Leerverkäufe zu tätigen;

13. an einer Börse oder an einem anderen geregelten Markt Kauf- und Verkaufs-Optionen (incl. OTC-Optionen) auf Wertpapiere/Vermögenswerte zu kaufen, deren Prämien addiert 15 % des Netto-Fondsvermögens überschreiten.

Zum Zeitpunkt des Verkaufes einer Kauf-Option und während der gesamten Laufzeit des Optionsgeschäftes können die der Kauf-Option zugrundeliegenden Titel nicht veräußert werden, es sei denn, daß diese durch entgegengesetzte Optionen oder andere diesem Zweck dienende Instrumente, wie z.B. Optionsscheine, gedeckt sind;

14. Optionen auf Wertpapiere oder Finanzterminkontrakte verkaufen, deren Volumen bewertet zum Ausübungspreis 25 % des Nettovermögenswertes des Fonds übersteigt, sofern diese Transaktionen nicht der Absicherung von Wertpapierbeständen dienen. Werden Verkaufs-Optionen auf Wertpapiere oder Finanzterminkontrakte verkauft, muß der Fonds während der Laufzeit des Optionsvertrages über entsprechende liquide Mittel verfügen, um die Werte zu bezahlen, die im Falle der Optionsausübung durch die Gegenpartei geliefert werden;

15. Wertpapiere fest zu übernehmen («underwriting»).

Die Verwaltungsgesellschaft kann im Einvernehmen mit der Depotbank die Anlagebeschränkungen und andere Teile des Verwaltungsreglements ändern, um den Bedingungen in jenen Ländern zu entsprechen, in denen Anteile vertrieben werden sollen.

Art. 5. Ausgabe von Anteilen. Jede natürliche oder juristische Person kann, vorbehaltlich von Artikel 6 des Verwaltungsreglements, durch Zeichnung und Zahlung des Ausgabepreises Anteile erwerben.

Alle ausgegebenen Anteile haben gleiche Rechte.

Die Anteile werden unverzüglich nach Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft von der Depotbank zugeteilt und durch Übergabe von Anteilzertifikaten gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements in entsprechender Höhe übertragen.

Zeichnungsanträge, die bis 11.00 Uhr an einem Montag (wie in Artikel 8 des Verwaltungsreglements bestimmt) bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des an dem folgenden Bewertungstag festgesetzten Inventarwertes abgerechnet.

Ausgabepreis ist der Inventarwert gemäß Artikel 8 des Verwaltungsreglements des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 1 %; er ist zahlbar innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag.

Der Ausgabepreis erhöht sich um Stempelgebühren oder andere Belastungen, die in verschiedenen Ländern anfallen, in denen Anteile verkauft werden.

Art. 6. Beschränkungen der Ausgabe von Anteilen. Die Verwaltungsgesellschaft hat bei der Ausgabe von Anteilen die Gesetze und Vorschriften aller Länder, in welchen Anteile angeboten werden, zu beachten. Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit aus eigenem Ermessen einen Zeichnungsantrag zurückweisen oder die Ausgabe von Anteilen zeitweilig beschränken, aussetzen oder endgültig einstellen, wenn es sich bei den Käufern um natürliche oder juristische Personen handelt, die in bestimmten Ländern oder Gebieten wohnhaft oder eingetragen sind. Die Verwaltungsgesellschaft kann auch natürliche oder juristische Personen vom Erwerb von Anteilen ausschließen, falls eine solche Maßnahme zum Schutz der Anteilshaber oder des Fonds notwendig werden sollte.

Weiterhin kann die Verwaltungsgesellschaft jederzeit Anteile gegen Zahlung des Rücknahmepreises zurückkaufen, die von Anteilshabern gehalten werden, welche vom Erwerb oder Besitz von Anteilen ausgeschlossen sind.

Auf nicht ausgeführte Zeichnungsanträge eingehende Zahlungen werden von der Depotbank unverzüglich zinslos zurückgezahlt.

Art. 7. Anteilzertifikate. Die Verwaltungsgesellschaft gibt Anteilzertifikate die auf den Inhaber lauten, mit den dazugehörigen Ertragsscheinen, in einer von ihr bestimmten Stückelung aus. Jedes Anteilzertifikat trägt die handschriftlichen oder vervielfältigten Unterschriften der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank. Die Verwaltungsgesellschaft kann im Interesse der Anteilshaber die Anteilzertifikate aufteilen oder zu größeren Stückelungen zusammenfassen.

Art. 8. Berechnung des Inventarwertes. Der Anteilwert (im folgenden «Inventarwert» genannt) je Klasse lautet auf US-Dollar. Er wird unter Aufsicht der Depotbank von der Verwaltungsgesellschaft oder in Luxemburg von einem von ihr Beauftragten an jedem Mittwoch, der ein Bankarbeitstag in Luxemburg ist (im folgenden «Bewertungstag» genannt), errechnet.

Die Berechnung erfolgt indem das Netto-Fondsvermögen (gesamtes Vermögen des Fonds abzüglich Verbindlichkeiten) bei Geschäftsschluß am letzten Geschäftstag der Vorwoche (Tag der Kursfeststellung) durch die Anzahl der dann im Umlauf befindlichen Anteile geteilt wird. Im Unterschied zu den Anteilen der «Anteile Klasse A» wird bei der «Anteile Klasse B» angestrebt, durch den Einsatz von Währungssicherungsinstrumenten das Währungskursrisiko für in DEM denkende Investoren auszuschränken.

Hierbei entstehende Kursgewinne bzw. Kursverluste sowie die Transaktionskosten werden den Anteilen der Klasse B zugerechnet.

Das Netto-Fondsvermögen wird nach folgenden Grundsätzen berechnet

a) Wertpapiere und Optionen darauf, die an einer Wertpapierbörse notiert sind, werden zum letzten verfügbaren Kurs am Tag der Kursfeststellung bewertet;

b) Wertpapiere und Optionen darauf, die nicht an einer Wertpapierbörse notiert sind, die aber aktiv an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden zu dem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht höher als der Briefkurs zur Zeit der Bewertung sein darf und den die Verwaltungsgesellschaft für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere bzw. Optionen verkauft werden können;

c) Finanzterminkontrakte und Optionen darauf werden zum letzten verfügbaren Kurs am Tag der Kursfeststellung der entsprechenden Börsen bewertet und die sich zu den Einstandswerten ergebenden nicht realisierten Gewinne und Verluste als Forderungen oder Verbindlichkeiten betrachtet;

d) falls diese jeweiligen Kurse nicht marktgerecht sind, werden die Wertpapiere, ebenso wie die sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfaren Bewertungsregeln, festlegt;

e) werden Kauf-Optionen auf zugrundeliegende Vermögenswerte des Fondsvermögens verkauft, werden bei Erreichen des Ausübungspreises diese Werte zum Ausübungspreis bewertet. Wird bei verkauften Verkaufs-Optionen der Ausübungspreis der zugrundeliegenden Wertpapiere/Finanzterminkontrakte unterschritten, muß eine ertragsmindernde Rückstellung gebildet werden in Höhe der Differenz zwischen Ausübungspreis und Marktwert der Wertpapiere bzw. Kontrakte;

f) hinzugerechnet werden die aufgelaufenen Stückzinsen bei verzinslichen Wertpapieren bzw. Geldmarktinstrumenten;

g) die flüssigen Mittel werden zum Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet.

Alle auf eine andere Währung als US-Dollar lautende Vermögenswerte werden zum letzten verfügbaren Devisenmarktkurs in US-Dollar umgerechnet.

Auf die ordentlichen Nettoerträge wird ein Ertragsausgleich gerechnet.

Falls außergewöhnliche Umstände eintreten, welche die Bewertung gemäß den oben aufgeführten Kriterien unmöglich oder unsachgerecht machen, ist die Verwaltungsgesellschaft ermächtigt, andere von ihr nach Treu und Glauben festgelegte, allgemein anerkannte und von Wirtschaftsprüfern nachprüfbare Bewertungsregeln zu befolgen, um eine sachgerechte Bewertung des Fondsvermögens zu erreichen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann bei umfangreichen Rücknahmeanträgen, die nicht aus den liquiden Mitteln und zulässigen Kreditaufnahmen des Fonds befriedigt werden können, nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank, den Inventarwert bestimmen, indem sie dabei die Kurse des Bewertungstages zugrunde legt, an dem sie für den Fonds die Wertpapiere verkaufte, die je nach Lage verkauft werden mußten. In diesem Falle wird für gleichzeitig eingereichte Zeichnungs- und Rücknahmeanträge dieselbe Berechnungsweise angewandt.

Art. 9. Rücknahme und Umtausch von Anteilen. Die Anteilsinhaber sind berechtigt, jederzeit über eine der Zahlstellen, die Depotbank oder die Verwaltungsgesellschaft die Rücknahme ihrer Anteile zu verlangen.

Rücknahmeanträge und Umtauschanträge, die bis 11.00 Uhr an einem Montag (wie in Artikel 8 des Verwaltungsreglements bestimmt) bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Inventarwert des folgenden Bewertungstages abgerechnet.

Die Zahlung des Rücknahmepreises erfolgt innerhalb von fünf Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag. Die Anteilzertifikate müssen vor Auszahlung des Rücknahmepreises zurückgegeben werden. Die Verwaltungsgesellschaft ist nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank berechtigt, erhebliche Rücknahmen erst zu tätigen, nachdem entsprechende Vermögenswerte des Fonds ohne Verzögerung verkauft wurden.

In diesem Fall erfolgt die Rücknahme gemäß den Bestimmungen des letzten Abschnitts von Artikel 8 des Verwaltungsreglements zum dann geltenden Inventarwert. Der Rücknahmepreis wird in US-Dollar vergütet. Die Verwaltungsgesellschaft achtet darauf, daß das Fondsvermögen ausreichende flüssige Mittel umfaßt, damit eine Rücknahme von Anteilen auf Antrag von Anteilsinhabern unter normalen Umständen unverzüglich erfolgen kann.

Anleger, die ihre Anteile zum Rückkauf angeboten haben, werden von einer Einstellung der Inventarwertberechnung gemäß Artikel 10 des Verwaltungsreglements umgehend benachrichtigt und nach Wiederaufnahme der Inventarwertberechnung prompt davon in Kenntnis gesetzt.

Ein Tausch von Anteilen der einen Klasse in die andere ist ebenfalls an den Bewertungstagen möglich, gegen Verrechnung der Kursdifferenz und Zahlung von zur Zeit bis zu 0,5 % des Ausgabeaufschlages.

Diese Kosten fließen dem Fonds zu. Der Tausch von Anteilen der einen Klasse in die andere errechnet sich wie folgt:

Berechnungsbeispiel: Umtausch eines Anteils «Klasse A» in einen Anteil «Klasse B»,

– Inventarwert eines Anteils «Klasse B»	USD	100,20
– Ausgabeaufschlag von 0,5 % (+)	USD	0,50
– Ausgabepreis eines Anteils «Klasse B»	USD	100,70
– Rücknahmepreis eines Anteils «Klasse A»	USD	100,00
– Differenzbetrag in bar zu entrichten	USD	0,70

Fällt der Differenzbetrag zu Gunsten des Anteilsinhabers aus, wird der Differenzbetrag dem Anteilsinhaber in bar vergütet.

Die Depotbank ist nur soweit zur Zahlung verpflichtet, wenn keine gesetzlichen Bestimmungen, z.B. devisenrechtliche Vorschriften, oder andere von der Depotbank nicht beeinflussbare Umstände, die Überweisung des Rücknahmepreises in das Land des Antragstellers verbieten.

Art. 10. Einstellung der Ausgabe und Rücknahme, des Umtausches von Anteilen und der Berechnung des Inventarwertes. Die Verwaltungsgesellschaft ist ermächtigt, die Berechnung des Inventarwertes sowie die Ausgabe und Rücknahme und des Umtausches von Anteilen zeitweilig einzustellen:

a) während der Zeit, in welcher eine Wertpapierbörse oder ein anderer geregelter Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, wo ein wesentlicher Teil der Vermögenswerte des Fonds notiert ist oder gehandelt wird, geschlossen ist (außer an gewöhnlichen Wochenenden oder Feiertagen) oder der Handel an dieser Wertpapierbörse bzw. diesem Markt ausgesetzt oder eingeschränkt wurde;

b) in Notlagen, wenn die Verwaltungsgesellschaft über Vermögenswerte nicht verfügen kann, oder es für dieselbe unmöglich ist, den Gegenwert der Anlagekäufe oder -verkäufe frei zu transferieren, oder die Berechnung des Inventarwertes ordnungsgemäß durchzuführen.

Art. 11. Aufwendungen und Kosten des Fonds. Die nachstehend aufgeführten, im Zusammenhang mit der Verwaltung des Fonds anfallenden Aufwendungen gehen zu Lasten des Fonds

a) die Vergütung der Verwaltungsgesellschaft und Zahlung der erfolgsabhängigen Gebühr an die einzelnen Portfolio-Manager;

b) die Vergütung der Depotbank, sowie deren Bearbeitungsgebühren und verauslagte Fremdspesen;

c) die Kosten für die Einlösung der Ertragsscheine;

d) die Kosten für die Veröffentlichung der Ausgabe- und Rücknahmepreise, der Ausschüttungen sowie sonstiger für den Anteilinhaber wichtiger Informationen;

e) die Druckkosten für die Anteilzertifikate;

f) die Kosten für den Druck, die Veröffentlichung und den Versand der Berichte und Verkaufsprospekte einschließlich des Verwaltungsreglements;

g) die Prüfungskosten für den Fonds;

h) die Kosten für die Rechtsberatung, die der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank entstehen, wenn sie im Interesse der Anteilinhaber handeln;

i) die Kosten einer etwaigen Börsennotierung oder -registrierung und/oder einer Vertriebszulassung im In- und Ausland;

j) alle Steuern und Abgaben, die auf das Fondsvermögen, dessen Einkommen und die Auslagen zu Lasten des Fonds erhoben werden;

k) die Auslagen und mögliche Vergütungen für ausländische Repräsentanten;

l) eine einmalige Vergütung an die Verwaltungsgesellschaft für die Gründung des Fonds in Höhe von USD 5.000,-. Ausgenommen sind Kosten für Werbung und andere Unkosten, welche direkt im Zusammenhang mit dem Anbieten bzw. dem Verkauf der Anteile anfallen.

Alle Kosten und Entgelte werden zuerst dem laufenden Einkommen angerechnet, dann den Kapitalgewinnen und erst dann dem Fondsvermögen.

Die mit dem Erwerb oder der Veräußerung von Vermögenswerten verbundenen Kosten (Spesen für Transaktionen in Wertpapieren sowie sonstigen Vermögenswerten und Rechten des Fonds) werden in den Einstandspreis eingerechnet bzw. beim Verkaufserlös abgezogen.

Art. 12. Rechnungsjahr und Revision. Das Rechnungsjahr des Fonds endet jährlich am 31. Dezember, erstmals am 31. Dezember 1997. Die Bücher der Verwaltungsgesellschaft und das Fondsvermögen werden durch eine unabhängige Wirtschaftsprüfungsgesellschaft kontrolliert, die von der Verwaltungsgesellschaft zu ernennen ist.

Art. 13. Ausschüttungen. Obwohl eine Ausschüttung derzeit nicht vorgesehen ist kann die Verwaltungsgesellschaft jedes Jahr unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen den überwiegenden Teil der ordentlichen Nettoerträge des Fonds ausschütten und diese sobald als möglich nach Abschluß der Jahresrechnung des Fonds auszahlen.

Als ordentliche Nettoerträge jeder Klasse gelten vereinnahmte Zinsen und Dividenden, abzüglich der Aufwendungen und Kosten des Fonds je Klasse gemäß Artikel 11 des Verwaltungsreglements unter Ausschluß der realisierten Kapitalgewinne und Kapitalverluste, der nicht realisierten Wertsteigerungen und Wertminderungen sowie des Erlöses aus dem Verkauf von Subskriptionsrechten und aller sonstigen Einkünfte nicht wiederkehrender Art.

Unbeschadet der vorstehenden Regelung kann die Verwaltungsgesellschaft von Zeit zu Zeit die realisierten Kapitalgewinne abzüglich realisierter Kapitalverluste und ausgewiesener Wertminderungen, sofern diese nicht durch ausgewiesene Wertsteigerungen ausgeglichen sind, ganz oder teilweise in bar ausschütten.

Eine Ausschüttung erfolgt einheitlich auf alle Anteile einer Klasse, die einen Tag vor Zahlung der Ausschüttungsbeträge im Umlauf waren.

Ausschüttungsbeträge, die binnen fünf Jahren ab Datum der veröffentlichten Ausschüttungserklärung nicht geltend gemacht werden, verfallen und gehen an die jeweilige Klasse des Fonds zurück.

Art. 14. Änderungen des Verwaltungsreglements. Die Verwaltungsgesellschaft kann mit Zustimmung der Depotbank dieses Verwaltungsreglement jederzeit ganz oder teilweise ändern.

Jegliche Änderungen des Verwaltungsreglements werden im Mémorial veröffentlicht. Sie treten am Tage ihrer Veröffentlichung im Mémorial in Kraft. Die Verwaltungsgesellschaft kann weitere Veröffentlichungen analog zu Artikel 15 Absatz 1 des Verwaltungsreglements veranlassen.

Art. 15. Veröffentlichungen. Der Ausgabepreis und der Rücknahmepreis sind am Sitz der Verwaltungsgesellschaft sowie bei allen Zahlstellen verfügbar und werden jeweils in einer Tageszeitung eines jeden Landes veröffentlicht, in dem die Anteile öffentlich vertrieben werden. Der Inventarwert kann am Sitz der Verwaltungsgesellschaft sowie bei allen Zahlstellen angefragt werden.

Nach Abschluß jedes Rechnungsjahres wird die Verwaltungsgesellschaft den Anteilinhabern einen geprüften Jahresbericht zur Verfügung stellen, der Auskunft gibt über das Fondsvermögen, dessen Verwaltung und die erzielten Resultate. Nach Ende der ersten Hälfte jedes Rechnungsjahres stellt die Verwaltungsgesellschaft den Anteilinhabern

einen Halbjahresbericht zur Verfügung, der Auskunft über das Fondsvermögen und dessen Verwaltung während des entsprechenden Halbjahres gibt.

Der Jahresbericht und alle Zwischenberichte des Fonds sind für die Anteilsinhaber am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und jeder Zahlstelle erhältlich.

Art. 16. Dauer des Fonds und Auflösung. Der Fonds wurde auf unbestimmte Zeit errichtet; er kann jedoch jederzeit durch Beschluß der Verwaltungsgesellschaft aufgelöst werden. Eine Auflösung erfolgt zwingend, falls die Verwaltungsgesellschaft aus irgendeinem Grunde aufgelöst wird oder ein sonstiger Tatbestand eintritt der eine gesetzliche Liquidation erforderlich macht. Sie wird entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen von der Verwaltungsgesellschaft im Mémorial und mindestens drei Tageszeitungen, welche eine angemessene Auflage erreichen, veröffentlicht. Eine dieser Tageszeitungen muß in Luxemburg erscheinen.

Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Liquidation des Fonds führt, werden die Ausgabe, der Rückkauf von Anteilen und der Umtausch von Anteilen der einen Klasse in die andere Klasse eingestellt. Die Depotbank wird den Liquidationserlös abzüglich der Liquidationskosten und Honorare auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft oder gegebenenfalls der von derselben oder von der Depotbank im Einvernehmen mit der Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter die Anteilsinhaber nach deren Anspruch verteilen.

Liquidationserlöse, die nicht zum Abschluß des Liquidationsverfahrens von Anteilsinhabern eingezogen wurden, werden, soweit dann gesetzlich notwendig, in Luxemburger Franken umgewandelt und von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilsinhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Weder die Anteilsinhaber noch deren Erben bzw. Rechtsnachfolger können die Auflösung und Teilung des Fonds beantragen.

Art. 17. Verjährung. Forderungen der Anteilsinhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank können nach Ablauf von fünf Jahren nach Entstehung des Anspruchs nicht mehr gerichtlich geltend gemacht werden; ausgenommen bleibt die in Artikel 16 des Verwaltungsreglements enthaltene Regelung.

Art. 18. Anwendbares Recht, Gerichtsstand und Vertragssprache. Dieses Verwaltungsreglement unterliegt dem Recht des Großherzogtums Luxemburg.

Jeder Rechtsstreit zwischen Anteilsinhabern, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank unterliegt der Gerichtsbarkeit des zuständigen Gerichts im Gerichtsbezirk Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank sind berechtigt, sich selbst und den Fonds der Gerichtsbarkeit und dem Recht eines jeden Landes zu unterwerfen, in dem Anteile öffentlich vertrieben werden, soweit es sich um Ansprüche der Anleger handelt, die in dem betreffenden Land ihren (Wohn-)Sitz haben, und Angelegenheiten betreffen, die sich auf Zeichnung und Rücknahme von Anteilen durch diese Anleger beziehen.

Die deutsche Fassung dieses Verwaltungsreglements ist verbindlich.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank können im Hinblick auf Anteile, die an Anleger in dem jeweiligen Land verkauft wurden, für sich selbst und für den Fonds Übersetzungen des Verwaltungsreglements in Sprachen solcher Länder als verbindlich erklären, in welchen Anteile öffentlich vertrieben werden.

Erstellt in Luxemburg, 24. Oktober 1996.

TRINKAUS LUXEMBOURG INVESTMENT
MANAGERS S.A.
Unterschriften

TRINKAUS & BURKHARDT
(INTERNATIONAL) S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 92, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37905/705/454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1996.

KB LUX KEY FUND, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Modification du règlement de gestion du Fonds Commun de Placement KB LUX KEY FUND

Chapitre 4. Objectifs et Politique d'Investissement et Restrictions en matière d'Investissement

Il y a lieu de lire l'alinéa deux comme suit:

Actuellement cinq compartiments sont offerts:

- KB LUX KEY FUND - FAR EAST est investi principalement dans les pays de l'Extrême-Orient, sans restriction ou limitation quant à la diversification industrielle ou sectorielle. La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.
- KB LUX KEY FUND - LATIN AMERICA est investi principalement dans les pays d'Amérique Latine, sans restriction ou limitation quant à la diversification industrielle ou sectorielle. La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.
- KB LUX KEY FUND - AUSTRALIA est investi principalement en Australie et Nouvelle-Zélande, sans restriction ou limitation quant à la diversification industrielle ou sectorielle. La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.
- KB LUX KEY FUND - EUROPEAN SMALL COMPANIES est investi principalement dans des valeurs de faible et moyenne capitalisation boursière en Europe, sans restriction quant à la diversification industrielle ou sectorielle. La valeur nette d'inventaire est exprimée en DEM.
- KB LUX KEY FUND - EASTERN EUROPE est investi dans les pays émergents d'Europe, principalement en Europe de l'Est, sans restriction quant à la diversification industrielle ou sectorielle. La valeur nette d'inventaire est exprimée en DEM.

Chapitre 8. Valeur de l'actif net

Il y a lieu de lire l'alinéa un comme suit:

Les comptes de chaque compartiment seront tenus séparément. La valeur nette d'inventaire sera calculée en USD, pour ce qui concerne les compartiments KB LUX KEY FUND - FAR EAST, KB LUX KEY FUND - LATIN AMERICA, KB LUX KEY FUND - AUSTRALIA et en DEM pour ce qui concerne les compartiments KB LUX KEY FUND - EUROPEAN SMALL COMPANIES et KB LUX KEY FUND - EASTERN EUROPE. La devise de consolidation est le USD.

Le 31 octobre 1996.

KB LUX KEY FUND MANAGEMENT
COMPANY S.A.

Signature D. van Hove
Administrateur

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
Banque Dépositaire

P. Demuth J.-A. Stammet
Chef de Service Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1996, vol. 486, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39063/526/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1996.

DEMPSEY HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 38.758.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Extraits des résolutions prises aux Assemblées Générales du 5 septembre 1996

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, et après avoir constaté que les pertes demeurent supérieures à la moitié du capital social, l'assemblée a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'envisager la dissolution anticipée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32796/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

DREYFUS AMERICA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.572.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour DREYFUS AMERICA FUND

SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(32798/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

COMPAGNIE DE GESTION ET DE GERANCE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32787/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

FINAURORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.514.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour FINAURORE HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(32800/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

GEFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483 fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32801/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

GIOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 41.971.

Statuts coordonnés suite au constat d'augmentation du capital du 7 juin 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 1996.

(32806/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

HERALD ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.280.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour la société

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(32808/729/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

HERALD ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.280.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme HERALD ESTATE S.A. tenue à Luxembourg, le 28 août 1996, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été approuvés et la perte sera reportée à l'exercice suivant,
- décharge pleine et entière a été donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes à titre de l'exercice 1995.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32809/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

HERMITAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.474.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour HERMITAGE S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(32810/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.800.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour la société

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(32819/729/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.800.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., tenue à Luxembourg, le 11 septembre 1996, que:

- les comptes annuels au 31 décembre 1994 ont été approuvés, et la perte de l'exercice a été reportée à nouveau;
- décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes à titre de l'exercice 1994.
- conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été décidé de ne pas dissoudre la société et de continuer l'exploitation de celle-ci.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32820/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

LUX-FORST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, Neimillen.
R. C. Luxembourg B 34.525.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Seyler, commerçant, demeurant à L-8052 Bertrange, 39, rue des Aubépines;
- 2) Monsieur Philippe Seyler, ingénieur FH, demeurant à L-1750 Luxembourg, 65, avenue Victor Hugo.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter leur déclaration et résolution comme suit:

I. La société à responsabilité limitée LUX-FORST, S.à r.l., avec siège social à L-8052 Bertrange, 39, rue des Aubépines a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 44 du 4 février 1991.

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

II. Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LUX-FORST, S.à r.l. et se réunissant en assemblée générale extraordinaire, ils prennent à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de 39, rue des Aubépines, L-8052 Bertrange à Neimillen, L-8383 Koerich et de conférer à l'article 5 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Koerich. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par simple décision des associés.»

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire, la présente minute.

Signé: C. Seyler, Ph. Seyler, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 septembre 1996, vol. 459, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 septembre 1996.

A. Lentz.

(32830/221/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

LUX-FORST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, Neimillen.
R. C. Luxembourg B 34.525.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 septembre 1996.

A. Lentz.

(32831/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

JARREL BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.000.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1994, vol. 484, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature
Un mandataire

(32822/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

JARREL BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.000.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 20 mars 1996 à 16.00 heures

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1994;
- l'exercice clôture avec un bénéfice de 622.601,-
3. d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- affectation à la réserve légale de LUF 31.130,-
- report à nouveau de LUF 591.471,-
5. d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'au 31 décembre 1994;
6. de reconduire les administrateurs et le commissaire aux compte dans leur mandat respectif jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1995.

Les Président lève la séance à 11.00 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32823/751/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

KENTAS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 34.895.

Laut Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. Juni 1996 wurden Dr. Wolfram Stöffler, Verwaltungsratsmitglied, D-Düsseldorf, und Herr Bernhard Herrmann, Verwaltungsratsmitglied, D-Ammerbuch, anstelle der zurücktretenden Verwaltungsratsmitglieder Dr. Wolfgang Graf und Frau Anette Sterzinger bis zur ordentlichen Generalversammlung vom Jahre 2002 in den Verwaltungsrat ernannt.

Luxemburg, den 11. September 1996.

Für KENTAS A.G.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32824/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

KRONE S.A., Société Anonyme

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.395.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

*Pour KRONE S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature*

(32825/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

LEAF ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.600.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

*Pour LEAF ASSET MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures*

(32828/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

LONGCHAMP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 46.725.

Les documents de clôture de l'année 1995, enregistrés à Mersch, le 28 août 1996, vol. 122, fol. 26, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, août 1996.

*Pour LONGCHAMP, S.à r.l.
Signature*

(32829/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

LUX SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6913 Roodt-Syre, 35, rue A. Hoffmann.
R. C. Luxembourg B 29.451.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire que Mademoiselle Isabelle Biermann est nommée administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Henri Biermann, administrateur-délégué démissionnaire.

Elle pourra de ce fait prendre tous les engagements et engager la société par sa seule signature individuelle.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

*FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32832/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

MAISONS LOGINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 51.564.

Les documents de clôture de l'année 1995, enregistrés à Mersch, le 28 août 1996, vol. 122, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, août 1996.

*Pour MAISONS LOGINTER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE N. AREND
Signature*

(32833/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

MERETO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.358.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1996, le mandat des administrateurs MM. Guy Baumann, Marcello Ferretti, Guy Kettmann et Albert Pennacchio, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby a été renouvelé pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour MERETO HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32834/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

MID ATLANTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.095.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1995, la décision des administrateurs et du commissaire aux comptes du 1^{er} mars 1995 de coopter Mme Birgit Mines-Honneff au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1996.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour MID ATLANTIC HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32835/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

MID ATLANTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.095.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1996, le mandat des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Mme Birgit Mines-Honneff, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Rolande Renaud-Germain a été renouvelé pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour MID ATLANTIC HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32836/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SA NOSTRA INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 52.474.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable SA NOSTRA INDEX, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 578 du 13 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Coubes, directeur administratif, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Catherine Rasseneur, employée de banque, demeurant à Thionville.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe Henriquet, attaché de direction, demeurant à Arlon.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cents (1.200) actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'assemblée a été convoquée par avis, contenant l'ordre du jour, envoyé le dix-neuf août mil neuf cent quatre-vingt-seize, à tous les actionnaires, par lettre recommandée.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification des articles 10 et 26 des statuts afin de modifier l'exercice social du Fonds, et, en conséquence, la date de l'Assemblée Annuelle des actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril de chaque année à onze heures et pour la première fois en 1997.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 26 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution et qui se terminera le 31 décembre 1996.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Coubes, C. Rasseneur, P. Henriquet, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 93S, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(32840/215/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SA NOSTRA INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 52.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(32841/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32797/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

OFFICE SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.864.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature.

(32842/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

MONTRION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2326 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.157.

Les documents de clôture de l'année 1995, enregistrés à Mersch, le 28 août 1996, vol. 122, fol. 25, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONTRION, S.à r.l.
FIDUCIAIRE N. AREND
Signature

(32838/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

NAIAS HOLDING CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.307.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 22 juillet 1996, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

- le mandat de Monsieur Guy Arendt, de Madame Corinne Philippe et de Monsieur Mathew Zevros en tant qu'administrateurs et celui de Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32839/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

OLFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Il est porté à la connaissance de tiers qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de l'acte de constitution de société du 30 juillet 1996 et ce concernant l'orthographe du nom du 3^e administrateur.

En effet, il fallait lire Yves Schmit et non Yves Schmitt.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32843/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

GROUPE INDOSUEZ LATIN AMERICA FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Statuts coordonnés, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 1996.

E. Schroeder.

(32807/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

OLINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.201.

Les documents de clôture de l'année 1995, enregistrés à Mersch, le 28 août 1996, vol. 122, fol. 26, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLINGEN, S.à r.l.
FIDUCIAIRE N. AREND
Signature

(32844/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

PASION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.738.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 1996

Messieurs Claude Schmitz, Marc Mackel et Edmond Ries ne souhaitant pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur, l'assemblée a nommé à leur remplacement Messieurs Johan Dejans, Eric Vanderkerken et Madame Carine Bittler pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

Monsieur Marc Lamesch ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée a nommé à son remplacement la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

L'assemblée a décidé de transférer le siège social au 50, route d'Esch, L-1015 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

PASION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32845/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

PROMOTION NEUILLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.766.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 27 août 1996, vol. 122, fol. 25, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, août 1996.

Pour PROMOTION NEUILLY S.A.
Signature

(32846/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

PUBLI GRAPHICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 29.023.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 4 septembre 1996

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32847/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SOLFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.160.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLFIN S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.160, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 18 mai 1995, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 402 du 23 août 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Alphonse Lentz, en date du 8 décembre 1995, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 81 du 15 février 1996.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach.

Madame la présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Pouvoirs du liquidateur.
4. Divers.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes. Ensuite, après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la société et de la mettre en liquidation, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur la société INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente assemblée générale, est évalué approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Dennewald, Y. Birgen-Ollinger, N. Boumans, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 93S, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

P. Frieders.

(32860/212/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

RECAMIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 41.630.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 16 avril 1996

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

INTERAUDIT, S.à r.l., est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32848/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

RIGAMONT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.374.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature.

(32849/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

ROMANICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 44.455.

Les documents de clôture de l'année 1995, enregistré à Mersch, le 28 août 1996, vol. 122, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, août 1996.

Pour ROMANICA S.à r.l.

Signature

(32850/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

ROCK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.203.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour la société

Signature

(32851/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SAND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.205.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 22 août 1996, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

- le mandat de Monsieur Alex Schmitt, de Madame Chantal Keereman et de Madame Corinne Philippe en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32852/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SEA HORSE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.342.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour la société

Signature

(32855/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SODILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 26.379.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32859/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SANTANDER INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.132.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour SANTANDER INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(32853/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SAUTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.441.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1995, la décision des administrateurs et du commissaire aux comptes du 1^{er} mars 1995 de coopter Mme Birgit Mines-Honneff au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour SAUTIC HOLDINGS, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32854/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.208.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour la société

Signature

(32856/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SEA LIGHT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.300.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour la société

Signature

(32857/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SEA MARK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.301.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour la société

Signature

(32858/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SPIRIT 73 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 28.998.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 4 septembre 1996

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(32862/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 27.602.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 28 août 1996, vol. 122, fol. 26, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYL S.A.
FIDUCIAIRE N. AREND
Signature

(32863/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

SOLTERRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyer.
R. C. Luxembourg B 48.382.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLTERRA INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, rue Auguste Neyer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.382, constituée suivant acte du notaire Emile Schlessler de Luxembourg, en remplacement du notaire Marc Elter de Luxembourg, en date du 5 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 476 du 22 novembre 1994.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondernange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach.

Madame le président expose ensuite:

que la présente assemblée a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour faites:

- a) au Mémorial C, Recueil Spécial:
numéro 367 du 31 juillet 1996, et
numéro 393 du 14 août 1996;
- b) au Letzburger Journal:
numéro 144 du 31 juillet 1996, et
numéro 154 du 14 août 1996.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que sur un total de mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, huit cent quatre-vingt-une (881) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Pouvoirs du liquidateur.
4. Divers.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées aux présentes.

Ensuite, après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la société et de la mettre en liquidation, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur la société INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente assemblée générale, est évalué approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Dennewald, Y. Birgen-Ollinger, N. Boumans, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 93S, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

P. Frieders.

(32861/212/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

THE NISSHIN FIRE INVESTMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 25.741.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 juin 1996, que:

- Monsieur Setsuo Hirotsawa, Director and General Manager, General Planning Department de la société THE NISSHIN FIRE AND MARINE INSURANCE CO. Ltd., KDD Ohtemachi Building, 14F, 1-8-1 Ohtemachi, Chiyoda-ku, Tokyo 100 (Japon), a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Shoichi Hori, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32869/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

TRANSPORTS MONDOLUX, S.à r.l. - TRANSPORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize août.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Yves Latessa, chauffeur, demeurant à L-4483 Soleuvre, 1, rue Roosevelt;
2. Monsieur Mario Santorelli, chauffeur, demeurant à F-54190 Villerupt, 2, rue des Glaïeuls; et
3. Madame Christiane Fronton, gérante de sociétés, épouse de Monsieur Yves Latessa, demeurant à L-4483 Soleuvre, 1, rue Roosevelt.

Lesquels comparants déclarent être propriétaires, Monsieur Yves Latessa, prédit, de deux cent quatre-vingt-cinq parts sociales (285), Monsieur Mario Santorelli, prédit, de deux cents parts sociales (200), et Madame Christiane Fronton, prédite, quinze parts sociales (15) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée TRANSPORTS MONDOLUX, S.à r.l. - TRANSPORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX, avec siège social à L-4483 Soleuvre, 1, rue Roosevelt,

constituée en vertu d'un acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 524 du 14 décembre 1994,

modifiée en vertu d'un acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 1995, numéro 1064 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 1995, vol. 818, fol. 19, case 6, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial;

et modifiée en vertu d'un acte sous seing privé, concernant la cession de quinze parts sociales par Monsieur Yves Latessa, prédit, à Madame Christiane Fronton, prédite, en date à Soleuvre, du 8 août 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 1995, vol. 300, fol. 61, case 4, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de Soleuvre à Esch-sur-Alzette et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, premier alinéa, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. (le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixée à L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Latessa, M. Santorelli, C. Fronton, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 1996, vol. 826, fol. 67, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 1996.

N. Muller.

(32870/224/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

T-PALM PRESTIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.324.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 28 août 1996, vol. 122, fol. 26, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T-PALM PRESTIGE S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(32866/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

TECHNOLOGY SYSTEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.173.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature.

(32867/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

THE EMERGING MARKETS STRATEGIC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.252.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour THE EMERGING MARKETS STRATEGIC FUND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(32868/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

TOOL BIRD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.463.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1996.

Signature
Un mandataire

(32864/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

TOOL BIRD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.463.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 19 mars 1996 à 14.00 heures

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide:

1. d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1995;
 - l'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 309.144,-;
3. d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit;
 - dotation à la réserve légale LUF 15.457,-,
 - report à nouveau de LUF 293.687,-;
4. d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1995.

Le président lève la séance à 15.00 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32865/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

**T.R.E. TOURIST REAL ESTATE S.A., Société Anonyme,
(anc. I VIAGGI DEL VENTAGLIO S.A.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.345.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 484, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice:	USD 194.906,06
- Résultats reportés:	USD (9.006,31)
- Résultats disponibles:	USD 185.899,75
- Affectation à la réserve légale:	USD (5.959,90)
- Report à nouveau:	USD 179.939,85

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Signature.

(32871/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

DIATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 24, rue de Hellange.
R. C. Luxembourg B 31.090.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol.484, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crauthem, le 13 septembre 1996.

G. Larosch.

(32908/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

**WIG INDUSTRIEINSTANDHALTUNG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(vormals WIG INDUSTRIEINSTANDHALTUNG, GmbH & Co KG).**

Gesellschaftssitz: L-8094 Bartringen, 57, rue de Strassen.

Auzug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 30. Mai 1996, die in Anwesenheit der Notare Dr. Erich Schmitz und Dr. Klaus Piehler, beide wohnhaft in Köln (Gereonshof, 2) abgehalten wurde

«Mit dem Übergang der Kommanditbeteiligung auf die WIG INDUSTRIEINSTANDHALTUNG, GmbH vereinigen sich alle Gesellschaftsanteile der Kommanditgesellschaft in der Person der WIG INDUSTRIEINSTANDHALTUNG, GmbH, wodurch ihr das Vermögen der Kommanditgesellschaft anwächst.

Ab dem 1. Oktober 1995, 00.00 Uhr, ist das Einkommen und das Vermögen der Kommanditgesellschaft und der WIG INDUSTRIEINSTANDHALTUNG, GmbH so zu ermitteln, als ob die Kommanditbeteiligung mit dem Einbringungstichtag 1. Oktober 1995, 00.00 Uhr, auf die WIG INDUSTRIEINSTANDHALTUNG, GmbH übergegangen wäre.»

- Handelsregister bei dem die Gesellschaft registriert ist:

Amtsgericht Köln.

- Nummer des deutschen Handelsregisters:

H.R. B 382.

28. August 1996.

*Bevollmächtigung für die Gesellschaft
KPMG TAX CONSULTING, S.à r.l.*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32872/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1996.

E.T.M. NUMBER 12 (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

H. R. Luxembourg B 48.655.

Protokoll der Verwaltungsratsitzung vom 2. September 1994

Verweisend auf den Artikel 13 der Gründungsurkunde, überträgt der Verwaltungsrat hiermit das tägliche Management der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft bezüglich des täglichen Managements an Herrn Leo Staut, der Vollmacht haben wird, die Gesellschaft zu vertreten und gesetzlich an dritte Parteien zu binden.

Mit diesem Beschluss wird Herr Leo Staut als «dirigeant» benannt in Anwendung des Artikels 130 § 3 des Gesetzes vom 17. Juni 1994 und des Gesetzes vom 9. November 1990 bezüglich des Luxemburgischen Öffentlichen Schiffsregisters.

Luxemburg, den 13. September 1996.

*L. Staut
Dirigeant*

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1996, vol. 484, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32919/643/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1996.

BBL RENTA CASH, Sicav de droit luxembourgeois.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.765.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le lundi 2 décembre 1996 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN ou de la BBL, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (04114/755/22)

Le Conseil d'Administration.

28360

TOPKAPI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 51.559.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 décembre 1996 à 17.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 30 juin 1996,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

(04082/520/15)

Le Conseil d'Administration.

GARTEX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.968.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 décembre 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 octobre 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04096/526/15)

Le Conseil d'Administration.

INCASEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.695.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 décembre 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 septembre 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04097/526/15)

Le Conseil d'Administration.

FINAXIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 37.579.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 décembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de deux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire.
2. Nomination de deux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, en remplacement des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes démissionnaires.
3. Détermination des pouvoirs des membres du Conseil d'Administration.
4. Transfert du siège social du 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.

I (04132/526/16)

Le Conseil d'Administration.

CREER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 décembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04130/526/14)

Le Conseil d'Administration.

CLISIBAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.933.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 2 décembre 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1994 et 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (04133/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ALBRECHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.743.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 décembre 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04134/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SEPIDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.465.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 décembre 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (04135/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HDC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.398.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 décembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04131/526/14)

Le Conseil d'Administration.

BARTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.296.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 décembre 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04140/526/14)

Le Conseil d'Administration.

PIOSCOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.753.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 décembre 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (04142/526/17)

Le Conseil d'Administration.

AMPHORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.247.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 décembre 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (04143/526/16)

Le Conseil d'Administration.

SECPA, SOCIETE EURO-CANADIENNE DES PRODUITS ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.979.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 décembre 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04141/526/14)

Le Conseil d'Administration.

HERITAGE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.971.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on December 3, 1996 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 1996.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

I (04144/526/16)

The Board of Directors.

VEHICLE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 48.093.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 4. Dezember 1996 um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. Juni 1996.
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
4. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.
5. Verschiedenes.

I (04146/526/16)

Der Verwaltungsrat.

ALGERICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.372.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 décembre 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04149/526/15)

Le Conseil d'Administration.

28364

MIKINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.521.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 décembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (04147/526/16)

Le Conseil d'Administration.

NASCAR FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.494.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 décembre 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04148/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HELICONIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 décembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04145/526/14)

Le Conseil d'Administration.

PALOS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 48.088.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 4. Dezember 1996 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. Juni 1996.
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
4. Verschiedenes.

I (04150/526/14)

Der Verwaltungsrat.

BBL (L) INVEST, Sicav de droit luxembourgeois.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.873.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le lundi 2 décembre 1996 à 14.45 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN ou de la BBL, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (04113/755/22)

Le Conseil d'Administration.

GESTORIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.490.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 3 décembre 1996 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- Prorogation de la durée de la société pour la porter à une durée illimitée.
- Fixation d'un capital autorisé de LUF 30.000.000,-, représenté par 30.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.
- Modification de la 1^{ère} phrase de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le Conseil d'Administrateur peut élire en son sein un Président.».
- Refonte complète des statuts pour les adapter à la législation en vigueur actuellement.
- Divers.

I (04186/008/18)

Le Conseil d'Administration.

BBL PATRIMONIAL, Sicav de droit luxembourgeois.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.401.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le lundi 2 décembre 1996 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN ou de la BBL, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (04115/755/22)

Le Conseil d'Administration.

28366

BBL CAPITAL CASH, Sicav de droit luxembourgeois.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.529.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le lundi 2 décembre 1996 à 15.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN ou de la BBL, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (04116/755/22)

Le Conseil d'Administration.

GRANDROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.321.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 décembre 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 juillet 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (04119/029/20)

Le Conseil d'Administration.

EUROBLICK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.379.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires de notre société qui se tiendra au 8, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg en date du 5 décembre 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

I (04197/000/20)

Le Conseil d'Administration
Signature

SIGES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.750.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 22 novembre 1996 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des Comptes Annuels au 30 septembre 1995 et 1996 et affectation des résultats;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} octobre 1996 au 22 novembre 1996;
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
7. Démission du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
8. Divers.

II (04060/526/20)

Le Conseil d'Administration.

MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 21.172.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le mardi 26 novembre 1996 à 9.30 heures au siège de la société, 4, avenue J.-P. Pescatore, Luxembourg et qui aura pour:

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires ont la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès de la BANQUE NATIONALE DE PARIS en France, BANKINTER en Espagne, ou bien auprès de la BANQUE FERRIER LULLIN à Luxembourg, et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04071/536/21)

Le Conseil d'Administration.

MULTITREASURY-USA, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 8.439.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 22 novembre 1996 à 11.00 heures au siège social et dont l'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination du liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

Les actionnaires sont informés que cette assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que les résolutions ne peuvent être adoptées qu'avec l'accord des deux tiers des voix.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale, soit:

au Grand-Duché de Luxembourg:
au siège de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
19-21, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

en Suisse:
au siège de la BANCA DELLA SVIZZERA ITALIANA
2, Via Magatti
CH-6900 Lugano

II (04086/755/21)

Le Conseil d'administration.

COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 44.899.

Messieurs les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le mardi 26 novembre 1996 à 14.30 heures au siège de la société, 4, avenue J.-P. Pescatore, Luxembourg et qui aura pour:

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires ont la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès de la BANQUE NATIONALE DE PARIS en France, BANKINTER en Espagne, ou bien auprès de la BANQUE FERRIER LULLIN à Luxembourg, et d'obtenir un certificat de blocage.

II (04070/536/20)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL ASSETS FUND (en liquidation), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.127.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 22 novembre 1996 à 9.00 heures en l'immeuble Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur;
2. Nomination d'un commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg.

II (04100/584/19)

Le liquidateur.

INTERNATIONAL ASSETS FUND (en liquidation), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.127.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 22 novembre 1996 à 16.00 heures en l'immeuble Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge à donner aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Désignation de l'endroit où sera déposé le produit de liquidation non réclamé lors de la clôture de la liquidation;
4. Prononciation de la clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où seront conservés les documents de la société.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg.

II (04101/584/22)

Le liquidateur.